



République Française
Département Indre-et-Loire
Commune de VERNOU SUR BRENNE

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	16	23

L'an 2026, le 6 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVALLEE Victorien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/07/2026.

Vote
A l'unanimité
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. DEVALLEE Victorien, Maire, Mmes : BONZON Juliette, DOZINEL Claire, DUBRAY Françoise, FURY Patricia, MENARD-CAVALIE Stéphanie, MONFORT Barbara, MM : BONZON Sébastien, CORBIN Sébastien, FORTE Sylvain, FROGER David, GASNIER Frédéric, LANDAIS Romain, LOISY Jérôme, MAZEREAU Bruno, SIMONIN Denis

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Indre-et-Loire
Le : 08/07/2026
Et
Publication ou notification du :
08/07/2026

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : DELALEUF Marie à M. SIMONIN Denis, DUFRESNE Muriel à M. CORBIN Sébastien, GUDEFIN Blandine à Mme DUBRAY Françoise, MERCIER Céline à Mme DOZINEL Claire, RAPICAULT Pauline à M. DEVALLEE Victorien, MM : LEBREC Michel à M. MAZEREAU Bruno, ROBIN Xavier à M. LANDAIS Romain

A été nommé(e) secrétaire : M. BONZON Sébastien

67/2026 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1 – BUDGET PRINCIPAL 2026

EXPOSÉ DES MOTIFS Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif 2026 de la commune a été adopté dans le respect des règles budgétaires et comptables en vigueur. Toutefois, les prévisions initiales relatives aux acquisitions patrimoniales s'avèrent insuffisantes pour couvrir les besoins identifiés en cours d'exercice. Une décision modificative est donc nécessaire afin d'ajuster les crédits budgétaires, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et à l'instruction budgétaire et comptable M57. Cette délibération vise à inscrire les crédits complémentaires requis, tout en garantissant l'équilibre budgétaire et la sincérité des comptes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-12 et suivants relatifs aux décisions modificatives budgétaires ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;

VU le budget primitif 2026 de la commune, adopté par délibération en date du [date à compléter] ;

VU le Règlement Budgétaire et Financier de la commune ;

CONSIDÉRANT que les décisions modificatives permettent, en cours d'exercice, d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, soit par l'inscription de recettes nouvelles ;

CONSIDÉRANT que les acquisitions patrimoniales prévues nécessitent l'ouverture de crédits supplémentaires, les prévisions initiales du budget primitif 2026 s'avérant insuffisantes ;

CONSIDÉRANT que cette décision modificative garantit le respect des principes d'équilibre budgétaire et de sincérité des comptes, conformément aux dispositions légales en vigueur ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, par un vote à main levée, à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1 : La décision modificative n°1 au budget principal 2026 est adoptée conformément au tableau détaillé ci-dessous.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R- 741127 : Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €
INVESTISSEMENT				
R- 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
D-2118-260 : ACQUISITION DE TERRAINS	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €
Total Général		20 000.00 €		20 000.00 €

Article 2 : Les crédits supplémentaires inscrits par la présente décision modificative sont financés par recettes nouvelles dans le respect de l'équilibre budgétaire.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
 En mairie, le 07/07/2026

Le Secrétaire de Séance
 M. BONZON Sébastien



Le Maire,
 Victorien DEVALLEE

